

00000824

357

ESTIMATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
DE LA PÊCHE ARTISANALE SÉNÉGALAISE
EN 1983

PAR

THIERN ~~D~~IAKHATE

RAPPORT INTERNE

N° 70

ESTIMATION DE LA VALEUR AJOUTEE DE LA PECHE ARTISANALE SÉNÉGALAISE 1983

par

Thierno DIAKHATE

R E S U M E

Cette étude porte sur une évaluation de la valeur ajoutée dégagée par le sous-secteur de la pêche artisanale sénégalaise.

Les méthodes de détermination de la valeur des débarquements, des consommations intermédiaires sont décrites.

Par la même occasion, le calcul des amortissements et des subventions est fait afin que nous puissions avoir la contribution réelle de la pêche artisanale sénégalaise par le biais de la valeur ajoutée nette au prix du marché.

L'analyse de cette valeur ajoutée est aussi réalisée. Les tableaux sont d'une importance particulière dans notre étude et dès lors sont loin d'être un complément.

R E M E R C I E M E N T S

Nous remercions Monsieur le Directeur de l'ISRA et Mademoiselle Jacqueline LOPEZ d'avoir bien voulu nous accepter comme stagiaire dans le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT).

Nous remercions aussi Messieurs CHABOUD et KERE de la section socio-économie de nous avoir suggéré ce sujet si intéressant et d'avoir accepté de nous encadrer. Nous saluons leur disponibilité et leur soutien moral et matériel.

Nous n'oublierons pas de remercier les techniciens, Madame BA, tous les cadres du CRODT de même que Monsieur NDIAYE du Centre d'Assistance mutuelle de la pêche artisanale (CAMP) pour leur franche collaboration,

S O M M A I R E

INTRODUCTION

I. DEFINITION DE LA VALEUR AJOUTEE

- A - Valeur ajoutée brute
- B - Valeur ajoutée nette au coût des facteurs
- C - Valeur ajoutée nette au prix du marché.

II. METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION

- A - Les débarquements
- B - Les prix au débarquement.

III. LES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES

- A - Le carburant
- B - Entretien et réparation
- C - Appât, glace et nourriture.

IV. CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

- A - La valeur ajoutée brute
- B - La valeur ajoutée nette au coût des facteurs
- C - La valeur ajoutée nette au prix du marché.

V. ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTEE

- A - Portée
- B - Limites

CONCLUSION.

I N T R O D U C T I O N

Le CRODT (Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye) est un centre de l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles). C'est un E.P.I.C. (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). Le service a vu le jour en 1961 dans le cadre de l'ORSTOM (Office de Recherches Scientifiques et Techniques d'outre-Mer). C'est en 1974 qu'il est rattaché à l'ISRA et s'occupe particulièrement de la recherche scientifique sur les productions halieutiques et de l'océanographie. Y travaillent l'ensemble des chercheurs du département océanographie et quelques chercheurs du département Systèmes et Transferts de production, ainsi que ceux du centre de calcul de l'ISRA (département appui). Il gère 5 programmes dont 4 portent sur l'étude des pêcheries spécifiques exploitant des stocks bien précis (pêche pélagique chalutière, pêche pélagique côtière, pêche chalutière et pêche artisanale) et sur l'environnement marin (programme environnement). Ces programmes sont intimement liés au programme socio-économie des pêches (sous la responsabilité du bureau d'analyse macro-économique de l'ISRA) et font appel aux ressources informatiques du bureau calcul de l'ISRA implanté au CRODT.

La pêche artisanale sénégalaise est un secteur extrêmement actif qui, grâce à ses 4457 pirogues opérationnelles (en septembre 1983 source CRODT) réalise les 2/3 de la production nationale de poissons, soit 160 000 tonnes par an. C'est le 2ème secteur d'activité du Sénégal et crée un nombre important

d'emplois directs (27 000 pêcheurs) et indirects (123 000 emplois à terre) soit 15 % des emplois du pays. Sa mission était de fournir du poisson à bon prix et en quantité abondante contrairement à la pêche industrielle dont la cible était et demeure jusqu'à présent le marché extérieur. Néanmoins ce secteur concourt aussi à l'emploi industriel grâce à sa participation à l'approvisionnement des usines (SAPAL, SENEPESCA, SARDINAFRIC, SOPOA, SURGEL...) mais aussi alimente des secteurs étrangers à la pêche : construction d'habitats saisonniers des campagnards. La pêche artisanale n'a rien de traditionnel - fortement voire totalement monétarisée, elle participe au moins pour 40 % en volume de sa production aux exportations du pays vers l'extérieur. Cette activité a connu une certaine évolution depuis 1972 et une véritable adaptation aux variations du milieu. Si dans certains cas les transformations observées sur les pêcheries apparaissent tout à fait logiques et bien liées à une adaptation au milieu, il est fréquent qu'elles soient expliquées par des observations biologiques et écologiques. La pêche artisanale sénégalaise est régie par un système socio-économique complexe d'où toute l'importance de l'étude des facteurs socio-économiques pouvant influencer sur le développement du secteur et permettre une valorisation de la production halieutique. L'importance de la pêche artisanale est liée à la diversité des points de débarquement et des engins de pêche surtout depuis le début de la motorisation. Les débarquements sont effectués en 82 points du littoral sénégalais contrairement à la pêche industrielle dont le seul point de débarquement est le port de Dakar. L'alternance des 2 saisons hydrologiques (chaude et froide) et l'abondance d'espèces migratrices dont la présence est liée à ces deux saisons, entraînent une grande variété dans la répartition des points de débarquement et de leur importance. Parmi les points de débarquements, nous retenons Saint-Louis, Kayar, M'bour, Joal, Yoff, Hann, Soumbédioune, Djifère qui sont de loin parmi les plus importants. La motorisation des pirogues occasionne une concentration des unités de pêche dans les lieux les plus importants où l'avitaillement est plus aisé. L'augmentation de la production accentue encore la nécessité de se trouver dans les centres importants offrant une meilleure garantie d'écoulement des captures.

La flottille artisanale est constituée de pirogues construites selon des techniques traditionnelles au Sénégal : tronc d'arbre évidé muni de bordés en planche et de deux éperons qui assurent une stabilité en mer. Elles sont le plus souvent équipées d'un moteur hors-bord et mesurent 3 à 20 m de long. Cependant certains pêcheurs utilisent toujours des rames ou la voile pour se déplacer. Les autorités, en favorisant la production, ont mis l'accent sur la nécessité de la motorisation et l'introduction de nouveaux engins de pêche. Cette motorisation qui a vu le jour en 1963 a connu un grand essor à partir de 1965 avec la vente hors-taxe et à crédit des moteurs. Ainsi en 1971, 49 % des pirogues étaient équipées d'un moteur et en 1983, 90 % le sont. Avec la création des coopératives d'avitaillement, nous assistons à l'introduction de nouveaux engins de pêche comme les sennes tournantes. Les engins de pêche sont d'une grande variété et leur utilisation dépend de l'espèce recherchée, de la saison de pêche et du type d'embarcation. Les engins de pêche sont les sennes tournantes, les sennes de plage, la ligne à main, les filets dormants, les filets maillants encerclants. Les différents types de pirogues sont les pirogues glacières (équipées de cale à glace), les pirogues à rame ou à voile et les pirogues motorisées.

Les sennes tournantes (ST) : elles ont une longueur de 200 à 300 mètres avec une chute de 30 mètres. Les pirogues qui les utilisent ont une longueur de 12 à 18 mètres avec une capacité de 5 à 19 tonnes. Elles sont équipées d'un moteur de 25 CV ou de 40 CV avec un équipage moyen de 25 personnes.

Ces engins ont beaucoup contribué à l'augmentation de la production.

Les sennes de plage (SP) : avec un filet de 400 mètres à 1 km de long, elles font généralement une seule embarcation. La longueur des pirogues varie de 12 à 14 mètres et l'équipage moyen est de 30 personnes.

Les pirogues motorisées (PM) : elles pêchent le plus souvent à la ligne ou au filet dormant. L'équipage moyen est de 4 personnes et leur capacité est de 200 à 400 kg. Elles mesurent 6 à 12 mètres de long.

Les pirogues voiles (PV) : de petite taille 3 à 4m de long, elles opèrent à la ligne et/ou au filet dormant comme les pirogues motorisées. Leur équipage moyen est de 2 pêcheurs et leur capacité de 150 à 200 kg,

Les pirogues glacières (PG) : avec une capacité de 1 à 2 tonnes elles mesurent 13 à 15 m de long. Leur équipage moyen est de 6 personnes et elles sont équipées d'une cale à glace. Ces pirogues ont beaucoup contribué à la conservation du poisson et font des sorties de 2 à 3 jours contrairement aux autres pirogues .

Les filets maillants encerclants (FME) : avec un filet de 300 à 400 mètres de long, ils ont une chute de 20 mètres. La longueur de la pirogue est souvent de 13 m et la capacité 5 tonnes.

Leur équipage moyen est de 7 à 8 personnes.

La pêche artisanale sénégalaise a été pendant longtemps un domaine réservé aux vétérinaires et aux biologistes qui l'ont étudiée à partir du poisson et de sa capture (WEBER, 82). Pour ces derniers l'importance de ce secteur dans l'économie nationale ne pouvait être appréhendée qu'à travers les quantités débarquées. Ainsi la production est saisie par les biologistes en continu dans les centres de débarquement. Sont relevées les prises par espèces, par sortie, par type d'engin. Sont aussi notés les ports d'embarcation, les prix de l'essence de l'appât, de la nourriture de l'équipage, le nombre de pêcheurs de même que les lieux de départ et d'arrivée. La valeur de la production est malheureusement moins bien connue et le problème de prix était sans importance pour les biologistes. Pour ces derniers la connaissance des quantités débarquées et la taille des individus pêchés est plus importante que les prix. Mais on a senti la nécessité de connaître les engins de pêche (coût, durée de vie...) qui ont une importance particulière pour les économistes. Ceux-ci vont essayer de traduire en coût, bénéfice, optimum... les hypothèses biologistes. Dès lors pour mesurer l'impact réel de la pêche artisanale sénégalaise sur le revenu national, les économistes vont utiliser le critère de la valeur ajoutée. .

1 . D E F I N I T I O N D E L A V A L E U R A J O U T E E

La valeur ajoutée issue de la comptabilité nationale et de la fiscalité indirecte est tout à fait nouvelle dans la comptabilité des entreprises+ L'introduction de ce concept vise non seulement à améliorer la qualité des renseignements fournis par la comptabilité nationale mais aussi et surtout à améliorer l'analyse de la gestion des entreprises et des secteurs de l'économie. C'est un indicateur optimal d'appréciation de la création de valeur. Nous distinguons la valeur ajoutée brute (VAB), la valeur ajoutée nette au coût des facteurs (VAN) et la valeur ajoutée nette au prix du marché (VAN) .

A - La valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute (VAB) est calculée en déduisant les consommations intermédiaires (CI) du chiffre d'affaire (CA)

$$VAB = CA - CI$$

B - La valeur ajoutée nette au coût des facteurs.

La valeur ajoutée nette au coût des facteurs (VAN) est obtenue en déduisant les amortissements (AM) de la valeur ajoutée brute (VAR)

$$VAN = VAR - AM$$

C - La valeur ajoutée nette au prix du marché.

La valeur ajoutée nette au prix du marché (VAN*) est calculée en déduisant les subventions de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs (VAN). Il est bon de rappeler que la pêche artisanale n'est pas soumise à l'imposition et c'est pourquoi nous n'avons pas tenu compte des impôts indirects dans la définition de la valeur ajoutée nette au prix du marché.

$$VAN^* = VAN - \text{Subventions.}$$

La valeur ajoutée nette représente la somme des rémunérations du capital et du travail. Elle indique la valeur créée par un investissement en tenant compte des coûts de production et de la dépréciation du capital investi du fait de l'usure et de la hausse des prix.

II . METHODE DE CALCUL DU CHIFFRE D'AFFAIRE (CA)

Le chiffre d'affaire c'est la valeur des débarquements donc de la production. Il est obtenu en multipliant les prises totales par les prix moyens au débarquement. Mais la grande question est de savoir comment les débarquements et les prix au débarquement sont déterminés.

A - Les débarquements

Afin de connaître les débarquements, les techniciens ont recours à un plan d'échantillonnage en 2 temps :

- recensement exhaustif du parc piroguier sénégalais (enquête cadre) afin de faire des extrapolations dans les meilleures conditions.
- échantillonnage régulier des débarquements des centres les plus importants (enquête routine).

1 - Enquête Cadre

Le but de l'enquête cadre est de connaître l'ensemble de la pêche artisanale sénégalaise et cela ne peut se faire que par une évaluation de l'importance relative de chacun des points de débarquement. Ponctuellement cela est fait en dénombrant le parc piroguier dans chaque centre de pêche. La physionomie des centres de débarquements change en fonction de la saison. S'adaptant à l'abondance du poisson d'une saison à une autre, les pêcheurs migrent le long de la côte ou se livrent à une autre activité comme l'agriculture. Ainsi le recensement est fait 2 fois par an. L'enquête essaie de fournir avec la plus grande précision possible la répartition et la structure du parc piroguier et elle doit se faire dans un délai court afin d'éviter

un double comptage des pirogues qui migreraient d'un centre à un autre durant le temps d'enquête. L'enquête doit aussi fournir le type de pêche pratiqué, l'origine des pirogues et permettre une bonne estimation des prises pour les centres non enquêtés.

Le tableau 1 donne la structure du parc piroguier sénégalais en septembre 1983.

2 - Enquête Routine

Le recensement du parc piroguier permet de connaître les centres qui regroupent la presque totalité du parc piroguier sénégalais. Des enquêtes de routine sont menées dans ces centres. Pour les centres les plus importants les échantillonnages sont journaliers et pour les autres hebdomadaires. Le but de l'échantillonnage est de connaître avec précision l'effort de pêche, le lieu de pêche, les prises par espèces en poids ou nombre, les prises par unité d'effort ou rendement (au sens des biologistes).

L'effort de pêche est une mesure de l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour capturer une espèce donnée dans un intervalle de temps donné. Sa détermination est assez simple : connaissant le nombre de pirogues basées sur la plage, l'enquêteur étant sur place va compter le nombre de pirogues restant sur la plage. Et il en déduit par soustraction le nombre de pirogues parties en pêche pour la journée en prenant soin de distinguer les types de pêche. Il a ainsi déterminé l'effort de pêche pour la journée. Au retour des pirogues, il ne peut pas enquêter sur leur ensemble. Il faut faire un échantillonnage des pirogues et enquêter tout en prenant soin que cet échantillonnage soit représentatif de l'ensemble des pirogues. Ensuite il va déterminer les prises : là, l'enquête portera sur les lieux de pêche, leur profondeur. L'enquêteur va déterminer les différentes espèces pêchées et les compter ou bien compter le nombre de paniers ou caisses quand les quantités sont abondantes. Connaissant la capacité des paniers, on la multiplie par le nombre de paniers débarqués par pirogue. Une fois ce travail effectué sur la plage, les fiches d'enquête seront traitées par d'autres agents pour déterminer l'effort et les prises par quinzaine ou par mois. Ainsi nous pourrions calculer le rendement c'est-à-dire la prise par unité d'effort : $\frac{\text{Prises}}{\text{efforts}}$

B - Les prix au débarquement

A ce niveau, nous nous intéressons aux prix pêcheurs c'est-à-dire aux prix au débarquement. Un code est affecté à chacune des espèces les plus importantes tandis que le reste est regroupé dans un code divers. Pour la connaissance des prix au débarquement, on procède à une enquête prix réalisé lors du marchandage entre le pêcheur et le mareyeur. Les poissons ne sont jamais vendus en kilogramme sauf pour les espèces nobles (soles, langoustes, crevettes) destinées à une clientèle à hauts revenus ou aux usines. Ils sont cédés par lots (caisse ou panier) homogènes ou hétérogènes dans le cas d'espèces à faible ou moyenne valeur commerciale. Pour ce qui est de la vente par caisse ou panier, l'enquêteur estime la prise après avoir connu le prix. Cependant les prix sont susceptibles de connaître une forte variation au cours d'une même journée en fonction des quantités débarquées, des espèces, des engins de pêche utilisés pour la capture et de la capacité d'absorption des mareyeurs. Ces difficultés ont eu pour conséquence le recueil d'un certain nombre d'espèces les plus représentatives de l'ensemble de la pêche artisanale sénégalaise. L'enquêteur va ainsi prendre trois prix : début, milieu et fin des débarquements pour limiter l'effet de fluctuation

clans le calcul du prix moyen. La liste des espèces représentatives, déterminée au début de l'enquête, dépend de la structure des débarquements des différentes saisons : chaude et froide. En utilisant la table poids-longueur établie par les biologistes, l'enquêteur détermine le prix au kilogramme des espèces relevées. Une fois ce travail effectué c'est-à-dire les prix au débarquement et les quantités débarquées déterminés, le calcul du chiffre d'affaire se fait sans aucun problème :

$$C A = \sum_{i=1}^{12} Q_i P_i ; i = \text{mois}$$

Les calculs du chiffre d'affaire pour les différentes régions du littoral sénégalais sont effectués dans les tableaux 2 à 6.

III . LES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES (CI)

Les consommations intermédiaires représentent les achats de biens et services concourant à la production c'est-à-dire toutes les charges occasionnées par les captures. Nous avons une variété de consommations intermédiaires : le carburant, l'entretien et la réparation, l'appât, la nourriture de l'équipage et la glace. Cette dernière est spécifique aux seules pirogues glacières.

A - Le Carburant

Les consommations de carburant dépendent du type de moteur utilisé. Pour les 8 cv la consommation horaire est de 18 litres et pour les 25 cv de 10 litres. En fonction des unités de pêche, les consommations quotidiennes varient. C'est ainsi que pour les sennes tournantes, elles s'ont proches de 100 litres et pour les pirogues lignes motorisées elles avoisinent 25 litres. Le carburant est actuellement acheté à 118 F CFA le litre, il bénéficie d'une détaxe et d'une subvention de l'Etat. En 1983 la subvention était de 204 F CFA le litre, le prix à la pompe étant 322 F CFA. La consommation de carburant représente de loin la part la plus importante des consommations intermédiaires d'où tout l'intérêt de sa rationalisation.

B - Entretien et réparation.

L'entretien des moteurs est sommaire, limité au changement de bougies tous les 10 à 15 jours avec une vidange épisodique, en théorie mensuel. Beaucoup de moteurs ne sont vidangés que tous les 3 mois. L'entretien des pirogues est facile, ou refait par année les peintures et l'étanchéité.

Pour ce qui est de la réparation des moteurs, elle constitue un poste de dépense important du fait que les moteurs ne sont pas conçus pour l'usage intensif qui en est fait. La durée de vie rentable des moteurs est souvent inférieure à leur durée de vie normale (fixée). Au delà de ce délai rentable, ils occasionnent pour leur réparation des sommes qui sont telles qu'il vaudrait mieux acheter un nouveau moteur.

Quand aux pirogues, leur réparation est due à l'intensité d'utilisation de celles-ci mais aussi à la qualité du bois utilisé pour leur fabrication. La réparation consiste à changer les bordés en planche ou les éperons. Pour les filets, ils sont changés par nappes.

C - Appât, glace et nourriture

L'appât constitue une part très faible des consommations intermédiaires contrairement à la glace qui représente un poste de dépense très important pour les pirogues glacières. La nourriture de l'équipage est aussi considérée comme consommation intermédiaire et non comme élément de salaire. Cela s'explique par le fait que c'est après déduction de la nourriture qu'on applique le système de partage des gains. Elle constitue aussi un poste de dépense très important.

La valeur des consommations intermédiaires est connue par le biais des enquêtes effectuées au niveau des pêcheurs. Ces enquêtes sont faites presque quotidiennement (tous les 3 jours) auprès des pêcheurs afin, qu'une fois l'enquête terminée qu'il n'y ait pas de biais systématique. Ces consommations intermédiaires sont de lourdes charges pour les pêcheurs et pour les minimiser, une gestion rationnelle, efficace est nécessaire pour les pêcheurs

(tabl. 7 à 14)

IV. LA DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE

Pour le calcul de la valeur ajoutée nette au prix du marché, divers éléments tels les consommations intermédiaires, le chiffre d'affaire les amortissements des pirogues et moteurs, les subventions de carburant, sont indispensables.

A - La valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute est la différence du chiffre d'affaire et des consommations intermédiaires. $VAB = CA - CI$

CA = 14 475 208 100 F CFA

CT = 4 435 478 742 F CFA

V A 13 = 14 475 208 100 - 4 435 478 742 = 10 039 729 358 F CFA

Cette valeur ajoutée brute témoigne de l'importance de la pêche artisanale sénégalaise. Néanmoins c'est un critère peu important dans la mesure où elle ne tient pas compte de la reconstitution du capital technique du fait de son usure.

Cette valeur ajoutée peut faire l'objet d'une décomposition par région :

Fleuve	672 542 907 F CFA	
Louga	1 268 600 F CFA	
Thiès Nord	1 441 542 132 F CFA	
Cap-Vert	2 312 047 005 F CFA	
Thiès Sud	3 108 702 714 F CFA	
Sine Saloum	607 310 000 F CFA	(1)
Casamance	1 896 316 F CFA	(1)

(1) Concernant le calcul des consommations intermédiaires pour les régions de Casamance et Sine Saloum, par manque de statistiques sur les coûts par sortie, nous avons supposé que les consommations intermédiaires par kilogramme de la pêche de Thiès Sud sont identiques à celles des deux régions citées ci-dessus. Connaissant le poids des débarquements de chacune des régions de Casamance et Sine Saloum, nous avons déterminé leurs consommations intermédiaires.

B - La valeur ajoutée nette au coût des facteurs.

C'est la différence de la valeur ajoutée brute et des amortissements des pirogues et moteurs.

$$\text{VAN} = \text{VAB} - \text{AM}$$

$$10\ 039\ 729\ 358 - 723\ 385\ 000$$

$$9\ 316\ 344\ 358 \text{ F CFA}$$

Le calcul des amortissements est effectué dans le tableau 15

Du fait de la non disponibilité d'informations sur la décomposition du parc piroguier pour l'ensemble des régions du Sénégal, la valeur ajoutée nette au coût des facteurs n'a pas été décomposée. Ainsi le calcul des amortissements a été globalisé. Pour les pirogues la durée de vie est de 5 ans et pour les moteurs 2 ans (cette durée de vie est théorique).

La valeur ajoutée nette au coût des facteurs est un critère d'appréciation du secteur de la pêche artisanale qui est très important. Mais elle comporte une limite pour mesurer la véritable création de valeur du secteur du fait qu'elle ne tient pas compte des subventions accordées par l'Etat.

C - La valeur ajoutée nette au prix du marché.

Elle est obtenue en déduisant les subventions de carburant de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs. Le prix du carburant à la pompe étant 322 F et le prix pêcheur 118 F, le taux de subvention est de 63 %: $\frac{322-118}{322}$

Pour connaître le montant des subventions, la valeur des consommations de carburant doit être connue au préalable. Par manque de données pour la Casamance et le Sine Saloum (détail des consommations intermédiaires) nous avons calculé le pourcentage de carburant par rapport aux consommations intermédiaires de Thiès Sud. C'est ce pourcentage qui a été appliqué aux consommations intermédiaires des deux régions pour avoir la consommation de carburant.

Les consommations de carburant par région sont les suivantes :

Fleuve	80 185 694 F CFA
Louga	673 920 F CFA
Thiès Nord	173 003 742 F CFA
Cap-Vert	604 469 981 F CFA
Thiès Sud	822 185 505 F CFA
Sine Saloum	85 399 200 F CFA
Casamance	89 401 200 F CFA

D'où un total de 1 855 319 242 F CFA

Le montant des subventions est donné dans le tableau 16 soit :

$$63\% \times 1\ 855\ 319\ 242 = 1\ 168\ 851\ 122 \text{ F CFA}$$

$$\text{VAN} = 9\ 316\ 344\ 358 - 1\ 168\ 851\ 122 = 8\ 147\ 493\ 236 \text{ F CFA}$$

Cette valeur ajoutée ne peut pas être décomposée ce qui nous empêchera de faire une comparaison des contributions de chaque région (tableau 17)

V . A N A L Y S E D E L A V A L E U R A J O U T E E

La valeur ajoutée comme tous les autres agrégats revêt une importance particulière pour l'analyse économique. Cependant elle comporte un certain nombre de limites aussi bien dans la détermination qu'au niveau de son analyse en tant qu'agrégat.

A - Portée

L'analyse de la valeur ajoutée permet de mesurer les performances économique de la pêche artisanale sénégalaise par rapport à son passé et par rapport aux autres secteurs de l'économie.

L'absence de données en 1983 des autres secteurs de L'économie et de la pêche artisanale en 1982 (la valeur ajoutée) constitue un obstacle pour notre analyse. Néanmoins nous allons procéder à une approche globale.

Par rapport à son passé l'évolution de la pêche artisanale est très nette du fait que son chiffre d'affaire est passé de 11 526 533 000 F CFA (source : situation économique du Sénégal 1982) à 14 475 208 100 F CFA. Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la production qui est passée 140 343 tonnes à 160 000 tonnes en 1983.

Par rapport aux autres secteurs de l'économie particulièrement aux sous-secteurs du primaire, la pêche artisanale a connu un véritable "boom". Le secteur primaire a connu une évolution sensible et c'est grâce au dynamisme des activités de la pêche artisanale qui est moins dépendante des aléas climatiques, que la croissance du secteur primaire s'est maintenue.

A travers la valeur ajoutée, nous pouvons apprécier la productivité de même que la rentabilité du secteur qui sont des éléments nécessaires à la survie voire au développement de la pêche artisanale. La productivité du secteur peut être mesurée à travers le ratio de productivité réelle :

$$\frac{CA}{\text{effectif total}}$$
. Ce ratio est passé de 346 350 en 1982 à 536 119 en 1983 ce

qui témoigne même l'accroissement de la productivité des pêcheurs.

Quand à la rentabilité, c'est une notion relative c'est-à-dire à comparer à quelque chose. Elle cherche à mesurer l'efficacité économique de ce secteur et est considérée comme nécessité financière dans le monde actuel. La rentabilité du secteur apparaît comme le premier moyen de préserver l'indépendance financière des pêcheurs par le biais de l'autofinancement en augmentant leurs fonds propres par rapport aux fonds empruntés. Pour augmenter la rentabilité il faut augmenter la profitabilité des ventes en maximisant les recettes et en minimisant les coûts de production. La minimisation des coûts nécessite une certaine connaissance des notions de gestion d'où toute l'importance de la formation des pêcheurs.

La valeur ajoutée permet une bonne appréciation de la taille du secteur. En effet c'est le critère le plus riche sur le plan économique pour définir et situer la taille d'un secteur ou d'une entreprise. Elle tient compte de tous les moyens du secteur (capital technique, le travail...) et des grandeurs de mesure d'une taille (chiffre d'affaire, amortissement...). L'augmentation de la dimension du secteur à cause de l'effet de synergie, peut permettre une augmentation de la profitabilité des ventes.

Cette valeur ajoutée nous permet aussi de voir que le secteur de la pêche artisanale sénégalaise est intégré verticalement c'est-à-dire qu'il couvre presque toutes ses phases de production. Cela se vérifie à travers le ratio d'intégration verticale VA qui est proche de 1. Les consommations

CA intermédiaires représentent une proportion faible par rapport au chiffre d'Affaire dégagé par la pêche artisanale.

B - Limites

Pour une analyse pertinente, le critère de la valeur ajoutée a certaines limites aussi bien au niveau de sa détermination qu'au niveau de son analyse en tant qu'agrégat.

Pour sa détermination, les remarques faites sur l'importance de la production, ses variations dans le temps, la diversité des points de débarque-

ment et des engins de capture illustrent les difficultés d'obtenir des statistiques fiables. Aussi bien pour les débarquements, les prix au débarquement et les consommations intermédiaires, se pose un problème de temps, de moyens logistiques et humains pour couvrir tous les points de débarquement afin qu'on puisse avoir des statistiques nationales. Les petits centres ne peuvent pas être pourvus d'agents à temps plein mais aussi du fait des circuits commerciaux moins bien établis par rapport aux grands centres, les pêcheurs ont tendance à moins pêcher et souvent l'enquêteur sur-évalue les prises. La stratégie de l'échantillonnage ne permet pas toujours d'intégrer les fortes fluctuations qui peuvent exister sur les débarquements au cours d'une même journée. Le problème même de la représentativité de l'échantillonnage se pose et nous amène à remettre en cause les techniques utilisées. Pour la détermination des prises moyennes au débarquement, l'enquêteur rencontre des difficultés pour évaluer les prises surtout si le lot est homogène et très important. S'il s'agit d'un lot hétérogène et que les espèces ne sont pas triées avant la vente, il leur est impossible de calculer le prix pour chacune et connaître le prix sur la plage. L'insuffisance de moyens logistiques et matériels se fait même sentir dans des régions très importantes comme la Casamance et le Sine Saloum, occasionnant ainsi l'absence de statistiques pour celles-ci.

A ces limites s'ajoutent celles rencontrées dans la détermination des consommations intermédiaires où les informations reçues des pêcheurs peuvent être biaisées.

Comme tout agrégat, la valeur ajoutée cache les inégalités de revenus entre pêcheurs et sa méthode de calcul s'avère inappropriée. En effet, celle-ci serait plus efficace avec la pêche industrielle où les statistiques sont fiables et les documents comptables existent.

CONCLUSION

La pêche artisanale est un des secteurs les plus importants de notre économie et cela s'appréhende par ses effets socio-économiques à savoir les emplois créés et la valeur ajoutée dégagée. Son importance est due à la diversité des points de débarquement le long du littoral et des engins de pêche qui sont presque pour la totalité équipés d'un moteur hors-bord.

Cependant la connaissance exacte de sa contribution au revenu national du pays rencontre d'énormes difficultés. En effet avec les moyens matériels et humains limités, l'obtention de statistiques nationales et fiables s'avère difficile. Pour y palier, il serait nécessaire de placer dans chaque point de débarquement un agent ou d'augmenter la durée des enquêtes. Cela suppose un déploiement de moyens plus adaptés à l'importance de ce secteur. La pêche artisanale sénégalaise doit faire l'objet d'une politique maritime efficace et rationnelle. Cette politique ne pourra se concrétiser qu'à travers la formation des pêcheurs en matière de gestion, la création d'un crédit maritime, le développement des études et recherches pluridisciplinaires (recherches océanographiques, météorologiques, énergétiques, cartographiques, géologiques, biologiques. . .). Le but de ces recherches est de permettre une meilleure connaissance de la biologie et de l'écologie des différentes espèces, une exploitation rationnelle des stocks et la protection des ressources naturelles halieutiques, la protection de l'environnement marin. Elles permettent aussi une meilleure observation du temps afin d'améliorer la prévision au bénéfice des pêcheurs, un accroissement des rendements et une meilleure exploitation des données fournies par la télédétection. [1] nous semble aussi que l'approche socio-économique est nécessaire

au développement de la pêche artisanale sénégalaise. En effet, l'augmentation des revenus des pêcheurs aura un impact réel sur l'accroissement de la production. Elle constitue un stimulant à l'accroissement de la productivité et incite d'avantage les pêcheurs à une indépendance financière.

Nous comprenons ainsi toute la nécessité d'une approche systémique de la pêche artisanale sénégalaise en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et de développement qu'elle s'est fixée (satisfaction des besoins de consommations intérieures, accroissement de la production : atteindre 220 000 tonnes, équipement de tous les pêcheurs de moteurs hors-bord, de filets et de divers accessoires, mise en place d'une flotte améliorée basée dans les ports secondaires, mise en place de chaînes de froid pour une meilleure organisation de la commercialisation des produits...).

B I B L I O G R A P H I E

- CHABOUD (C.), KEBE (M.), 1984.- Mareyage de poissons frais, prix au débarquement et sur le marché de Gueule Tapée en 1982 et 1983.
Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye à paraître.
- CHAUVEAU (J.P.), 1983.- Sociologie de la Pêche artisanale maritime au Sénégal
Méthodologie et recherches en cours.
in doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, pp. 37-54.
- CRODT, 1984.- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 1983.
Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître
- DEME (M.), 1983.- Les exportations de poisson de la pêche artisanale sénégalaise.
in doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 85, pp. 1-27.
- FALL (B.), 1980.- Le Centre d'Assistance à la motorisation des pirogues (CAMP) et les pêcheurs en 1979.
Mémoire de fin d'études E A T () P M.
- FONTANA (A.), WEBER (J.), 1983.- Aperçu de la pêche maritime sénégalaise.
Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 121, 34 p.
- FREON (P.) et WEBER (J.), 1982.- Djifère au Sénégal. La pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel.
1) le milieu, la senne tournante, son impact naturel
2) Conséquences d'une innovation sur l'organisation économique où les excès d'une réussite.
A paraître FAO.
- KEBE (M.).- L'approvisionnement en poisson de la région du Cap Vert
FAO, Rapp. Pêches, (268), Suppl. 280-8.
- SOCECO-PECHART, 1983.- Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal
Avril et Septembre 83.
Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître.
- WEBER (J.), 1980.- Socio-économie de la pêche artisanale en mer au Sénégal, hypothèses et voies de recherche.
in doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, pp. 3-24

- WEBER (J.), 1982.- Pour une approche globale des problèmes de pêche : La filière du poisson au Sénégal.
in doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, pp. 97-109.
- WEBER (J.), CHABOUD (C.), KEBE (M.), CURRY (P.), 1981.- Le poisson dans la région de Rufisque.
Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye dif. restr.
- WEBER (J.) et FONTANA (A.), 1983.- Pêche et stratégies de développement.. Discours et pratiques.
in FAO, Rap. pêches/FAO, Inf. Pesca, (295) suppl. : pp. 271-278
- WEBER, 1984.- Suivi annuel de 80 unités de pêche : Méthodologie et résultats.
Doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye à paraître.

Tab. 1.- PARC PIROGUIER SENEGALAIS (SEPTEMBRE 1983)

REGION \ ENGIN		ST-PF	ST-PP	FME'	SP	LFDC	LFDC + PF	LFDC + FME	LFDC + SP	AUTRES MIXTES	TOTAL
GRANDE COTE	OP.	90	81	-	2	584	-	-	1	5	963
	AC.	29	32	-	1	264	-	-	0	4	330
	TX.	31	40	-	50	45 v= 91	-	-	0	80	43
CAP VERT	OP.	87	77	3	78	1 505	4	2	3	6	1 965
	AC.	53	14	3	70	1 158	4	1	3	3	1 309
	TX.	61	18	100	90	77 V=192	100	50	100	50	94
PETITE COTE	OP.	80	75	51	23	1 094	-	2	2		1 329
	AC.	76	71	51	18	984	-	2	1		1 203
	TX.	95	95	100	78	90 V=109	-	100	50		90
SINE SALOUM	OP.	12	13	54	63	272	-	40	3	1	458
	AC.	12	12	44	50	258	-	39	3	1	419
	TX.	100	92	81	99	95 V=38	-	97	100	100	91
CASAMANCE	OP.		-	-	4	139	-	-	1		144
	AC.		-	-	4	82	-	-	1		87
	TX.		-	-	100	59	-	-	100		60
TOTAL	OP.	269	246	108	170	3 594	4	44	10	12	4 457
	AC.	170	129	98	143	2 746	4	42	8	8	3 348
	TX.	63	52	91	84	76	100	95	180	66	75

Source : SOCECO-PECHART ; Recensement général du parc piroguier en 1983, CRODT, à paraître.

Ne - - -

Tab. 2.- VALEUR PRODUCTION FLEUVE 1983 (1000 F)

ESPECES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
ETHMALOSE	0	1434.21	0	0	6	28.4	8.2	423	2382.21	266.81	1735.2	0	6284.3
S. RONDE	32334.7	1085.5	799.5	588.5	12	0	0	0	308.4	7330.41	6622	3002	52083
S. PLATE	5023.2	5912.5	6268	2441.6	2156	8195.8	992.2	23425.5	4018.5	7303.6	7849.6	7878	81464.71
CARPE BLANCHE	42	39.3	504.9	2215.6	6649	1000	289.6	270.4	1056	873.6	1072.5	285.6	14298.5
PELON	310	435	1460	2470	130	65	105	60	175	300	930	475	6915
TASSERGAL	3121.2	2759	14366.4	2384.2	44213.4	230631	19.7	0	19.7	59.1	39.4	39.4	237652.5
THONINE	1575.6	2128	3340.8	3123.4	3488	4722.3	590.4	770.8	8.2	418.2	1590.8	123	21879.9
MACHOIRON	99.4	266.6	237	50.5	1433.5	2546.7	2693.9	836	700.7	617.7	251.6	400.2	10133.8
THIOF	9425	4463.4	3374.2	1054.2	4466.2	19078.5	34694.4	17821	10777.61	14572.8	12751.21	6984	139462
CAPITAINE	2569.6	1028.6	1272.8	6754.8	1562.5	2040	4198.9	1335.6	2724.2	8359.2	5150	1755	38754
COURBINE	2710.4	2247	5826.5	2598.8		296.4	0	0	22.8	53.2	189	5133.6	19717.9
PAGBE	15.2	22.8	189	418	1176640.2	13423.51	1260	702	1891	1489	1153.43	510.3	22250.31
REQUINS	45	0	10	5	0	535	0	9780	0	0	0	0	10375
PLEXIGLASS	64.2	7.2	205.4	630	738.3	193.2		53.5	306	660	417.3	910.8	4365.91
AUTQES MEROUS	1050	1620	2100	600	1230	5250	8940	7680	3000	2880	1380	4110	42840
AUTRES DEMERSAUX													
AUTRES PELAGIQUES	1620	360	75	135	1965	11970	16515	5550	1875	4905	4050	1215	50235
TOTAL	60485.5	25489.1	43729.9	35309.6	81766.5	347515.8	84087.3	72507.8	32805.3	56209.2	55782.5	37081.9	932850.4

Sources : données fournies par les sections Socio-Economie et Pêche Artisanale du CRODT.

Tab. 3.- VALEUR DES DEBARQUEMENTS THIES SUD 1983 (1000 F)

ESPECES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
ETHMALOSE	40692.7	12952.3	11282.2	11666.1	25000.5	25944.0	3049.8	19055.4	15246.0	10845.2	7611.0	1710.0	185055.4
S. RONDE	19596.0	15784.2	30097.5	58698.6	30288.9	24761.5	48147.7	58665.6	82387.2	65107.8	59536.8	35507.2	528579.1
S. PLATE	74376.0	79440.8	76231.4	11602.4	61363.0	52483.6	54703.3	49527.6	95764.2	124995.1	143667.9	106108.1	1130263.6
MULET	306.4	780.8	89.6	268.8	51.2	2944.0	38.4	128.0	7704.0	22134.0	3393.0	690.3	39028.5
CARPE BLANCHE	5658.0	9018.0	39771.2	53420.4	12981.9	6477.1	18744.0	32976.0	9633.0	18550.4	15155.2	79348.6	301733.8
PELON	3928.0	1827.1	3558.0	6394.0	1760.4	1317.0	1311.0	9736.0	1120.0	2336.4	1170.0	18006.0	52463.9
CHINCHARD JAUNE	8488.8	4534.9	5516.7	2969.4	921.6	3636.6	3317.6	10309.7	2404.7	3413.6	27953.1	28096.2	101562.9
GRANDE CARANGUE	209.1	49.2	86.1	24.6	2603.7	3060.3	31752.4	4071.0	382.5	1082.4	5586.0	3026.8	51934.1
MAQUEREAU	196521.2	49.2	82.0	16.4	2066.4	16.4	0.0	0.0	36.0	14.3	2406.6	455.4	201663.9
AUTRES PELAGIQUES	18275.8	5159.4	17240.0	3794.5	8857.2	9012.0	4588.3	6330.7	12961.5	14994.3	26987.8	128169.9	256371.8
MACHOIRON	3789.4	5343.1	5603.0	8282.0	14090.8	5779.9	9100.8	69028.6	29151.2	35600.1	44394.0	6601.5	236764.6
TYTOF	23015.3	13389.2	10987.2	7003.5	8985.9	13810.5	10532.7	30024.0	26205.8	24342.5	32232.6	31426.2	231955.4
MEROU DE MED.	5212.5	2413.8	1245.5	464.8	1563.9	1077.0	455.0	4854.8	2343.6	2237.2	4433.9	2795.0	29097.0
MEROU DE GOREE	40476.8	7311.7	8205.6	8295.0	8584.0	5009.4	3120.8	30700.4	10321.2	17638.4	12482.4	15818.4	167964.1
CAPITAINE	4444.0	7429.2	2260.0	4260.0	6363.0	1876.8	1058.4	2142.0	567.0	856.8	3061.8	4435.2	38754.2
PAGEOT	7857.0	7481.6	3480.0	4261.2	996.0	2958.4	1197.0	3850.5	1170.0	1720.0	14276.0	23823.9	73071.6
PAGRE	16424.1	7372.0	4927.6	2210.0	2142.0	6855.6	6045.4	25754.4	14760.6	12648.4	21050.0	29232.0	149422.1
SEICHE	2124.0	34087.9	41672.5	40561.6	29189.3	8390.4	41022.5	22037.8	17398.9	2960.6	373.5	25.4	239844.4
YEET	24867.7	27305.2	26108.1	29368.7	12762.2	12476.1	32362.0	38396.5	39133.6	25406.5	20884.8	10194.4	299266.0
AUTRES DEMERSAUX	32074.2	23978.4	42250.6	25461.6	23813.6	43280.6	54260.4	67238.4	49543.0	73233.0	104112.4	98406.2	637652.4
TOTAL	528837.1	265708.1	30694.9	379023.7	254385.6	231167.3	24807.5	84827.4	418234.0	460117.1	550768.8	623876.8	4952448.9

Source : données fournies par les sections Socio-Economie et Pêche Artisanale du CRODT.

Tah. 4 .- VALEUR PRODUCTION CAP-VERT 1983 (1000 F)

ESPECES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBR	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL			
S. RONDE	433.2	7728.0	1 9 4 4 9	5 5 . 6	51969.6	55979.2	16390.8	3136.0	2667.0	1046.1	12043.5	4140.0	14015.1	364144.1		
S. PLATE	326.7	3332.7	9945.0	236.51	11816.2	20035.5	39136.0	31724.1	17846.4	18665.4	1637.4	13702.5	168404.4			
BROCHET	34127.5	5162.0	3 4 4 9 . 6	291.9	2 3 2 1 . 3	8 2 3 2 . 0	7 8 0 6 . 4	9527.7	3742.2	79560	10602.0	11056.1	104274.7			
CARPE BLANCHE	475.0	1486.8	433.2	11232.0	1 3 0 4 . 0	3 1 4 6 7 . 5	1 4 9 0 5 . 6	38156.8	5489.1	11837.4	1848.0	942.4	118577.8			
CHINCHARD JAUNE	38683.7	4897.2	1 0 2 1 9 8 . 7	11501.0	3 2 0 3 7 . 6	4 1 0 3 0 . 3	8 7 7 6 . 4	16622.1	6706.8	1428.0	10509.0	34832.71	308823.5			
GRANDE CARANGUE	0.0	0.0	0.0	35.8;	35.8	12321.6	25484.0	29875.1	11939.2	2094.3	7160.4	3837.2	92783.4			
CHINCHARD NOIR						0.0		45.0	30.0	18.0	30.0	1278.2	78181.0			
MAQUEREAU	06047.4	138911.4	54862.2	11816.4	9273.6	5244.0	6440.0	18832.9	0.0	198.0	10.9	10.9	0.0	720.0	45898.0	199570.9
MAQUEREAU BONITE	113922.6	27589.5	902.0	8790.4	220.0	1056.0	34562.21	4805.1	26593.2	8564.4	6384.0	17871.0	197870.0	15568.0	6160.0	82264.5
BONITE - TONNE								17304.8	7126.9	11037.6	25547.1	8970.0	325312.8			
AUTRES PELAGIQUES	10310.8	24719.1	30785.6	11949.81	9759.51	12683.9	17969.41	37935.4	64368.0	53237	24167.8	31543.3	29591.4	23616.5	339168.7	
MACHOIRON	0.0	770.1	21.7	0.0;	2956.8	1	1458.6	740.0	1950.0	2821.3	643.8	45.3	105.7	21013.3		
BADECHE	316.4	1103.2	1373.1	1880.2	2181.41	5907.8	3855.6	501.4	630.0	1084.6	1107.0	23018.3				
T H I O F	12978.0	17933.0	46119.6	26571.6	8994.6	11207.3	2877.61	6990.5	3608.0	1697.4	5031.0	11606.4	17346.0	170083.4		
MEROU DE GOREE	2237.4	3270.2	10626.6	4139.6	7372.9	1700.4	5951.4	1944.0	1395.2	4359.6	7751.7	4255.8	54994.8			
DORADE GRISE	1695.0	10214.4	8102.6	8578.51	5125.61	3950.01	3582.1	3363.8	2389.2	3585.6	2428.8	5332.8	58348.4			
DENTES	6771.0	17885.0	10044.0	16440.7	9236.71	10191.0	3831.5	7386.5	6873.0	15000.0	22800.0	20010.0	146469.4			
PAGEOT	16977.6	10872.1	10688.0	9929.6	6985.61	30158.7	61879.2	54918.5	51207.0	18576.0	21844.0	304260.5				
PAGRE	6125.0	17452.8	7885.0	1026.8	1842.61	4276.81	2472.0	9960.0	2370.0	13936.0	9948.4	2379.0	79674.4			
AUTRES DEMERSAUX	26448.7	138039.0	43974.9	107761.2	46333.3	34443.0	29770.5	39063.1	22481.4	32974.5	36605.7	47205.6	605598.4			
MULET	935.0	12566.4	35477.8	962.0	1501.5	6078.8	3259.8	8236.8	3920.0	12049.6	9728.2	8391.3	103101.2			
TOTAL	377187.1	379729.1	549662.8	283305.3	248519.7	299949.5	291237.2	347602.2	194832.9	255827.6	227928.4	292285.9	3748067.7			

Sources : données fournies par les sections Socio-Economie et Pêche Artisanale du CRODT.

Tab. 5.- VALEUR DEBARQUEMENTS THIES NORD 1983 (1000 F)

ESPECES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
S. RONDE	11486.3	2111.2	66354.4	44979	16962	30.5	0	0	0	0	2299.7	1084.5	145307.6
S. PLATE	5244	2632.5	8157.6	19609.8	23320	3642.1	0	404.71	17.1	0	906.3	13053.6	76987.7
TETRODON	2719.6	1852.2	1603.2	218.4	530.4	613.6	46.8	15.6	5.2	10.4	15.6	88.41	7719.4
FELON	906.5	440	952	504	213.5	660	105	122.5	343	119	633.5	269.5	5268.5
CHINCHARD JAUNE	67694.4	4435.2	46924.8	60085.8	47696.6	7039.5	1101.6	1108.8	540	626.4	979.5	9960.3	248192.6
GRANDE CARANGUE	0	0	0	0	0	5865.6	13338.6	8031.1	0	298	29.8	0	27563.1
LICHE	317.1	391.4	12151.9	22513.2	28225.2	31.4	0	0	0	30.2	0	75.5	63735.91
CHINCHARD NOIRE	79703.4	441	5100.9	176.4	4 4 1	a	0	0	0	0	24.5	5105.4	93992.61
TASSERGAL	72.9	598.8	12375.5	15051.8	168710.8	46793.6	21	0	0	0	24.3	48.6	243697
MAQUEREAU	1536	0	140.8	a	22899.5	a	0	0	38.4	0	38.4	19.2	24672.3
THONINE	7315.4	3557.4	12240.2	31506	53957	1232.4	0	1350.9	4779.5	118.5	39.5	1096.5	117193.31
VOILIER	0	0	0	a	0	1948.8	15768	13847.5	13790.2	21774	859.5	439.3	68427.3
AUTRES PELAGIQUES	0	2242	4961.7	19180.8	36630	3396.6	5860.8	2464.2	4562.1	2386.5	3041.4	3296.7	88222.8
PLEXIGLASS	28.4	28.4	511.2	5907.2	23344.8	0	0	0	0	198.8	0	113.6	30132.4
THIOF	3989.7	21686.7	29126.4	19402	33297.71	14806.8	6322	3069	697.5	1767	1767	96351	181474.1
MEROU DE MED.	3628.81	6496	12258.9	3217.5	4278.4	1430.4	1834	358.4	224	403.2	358.4	4537	39025.2
CAPITAINE	1614.6	854.1	4305.6	17729.6	11009.6	1008	11.2	198.9	58.5	292.5	374.4	245.71	37702.7
COURBINE	1132	3792.7	11893.2	25312	11954.8	6404.2	0	3594.1	0	0	0	4521.6	69734.8
PAGEOT	16365	10111.2	4405.6	7264	12331	815.9	1878.8	3720	3045	9375	15630 11321	23765.1	108704.6
PAGRES	225	192	287.3	264	17808.8	22065.7	1131	384	384	384	408	315	43848.81
AUTRES DEMERSEAUX	795.2	13177.6	20306	45269.6	29479.21	1420	2925.2	10905.6	13830.8	15279.2	9712.81	13149.2	176250.4
TOTAL	240681.6	75240.3	254055.2	338191.1	533090.3	110200.1	50344	49575.3	42315.3	53062.7	38274.3	93819.9	1897853.11

Sources : données fournies par les sections Socio-Economie et Pêche Artisanale du CRODT.

Tab. 5 - VALEUR DE LA PRODUCTION LOUGA-SINE-SALOUM-CASAMANCE (1983)

LOUGA 3361 000 F CFA

SINE-SALOUM 820 808 000 F CFA

CASAMANCE

Espèces	Qtés (kg)	Prise moyen/kg	Valeur
Pélagiques	2852 100	70 F CFA	199647000
Damerseaux	6347500	150	952125000
Crevettes	1160300	800	928240000
Langoustes	21300	1500	31950000
Autres invertébrés	261900	30	7857000
			2119819000FCFA

Tab. 7. - STRUCTURE DES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES/SORTIES ET TYPE
ACTUALISEES 1983.

TYPE ET LIEU	CARBURANT		APPAT		MOTEURS		PIROGUES		ENGINS		NOURRITURE		GENERAL
	Sortie	%	Sortie	%	Sortie	%	Sortie	%	Sortie	%	Sortie	%	
SENNE TOURNANTE													
Kayar-St. Louis	11964,8		0		626,4		493		109,44		7640,64		20834,28
M'bour	18133,7		15		457,92		131		362,4		6681,92		33281,94
Total	21564,4		0		747,36		660		327,68		5054,56		129354
TOTAL	17664,6		5		609,12		422		388,32		6343,68		28432,72
PIROGUE LIGNE M													
Kayar-St. Louis	1648,8		753		265,55		109		68,2		2350,88		5231,43
M'bour	2308,8		382		265,55		131		420,2		1867,04		5374,59
Total	3484		573		115,26		327		83,6		1087,52		5670,38
TOTAL	19825		612		259,9		125		195,8		2170,56		5345,76
FILET DORMANT													
M'bour	703,3		0		370,54		16		391		1317,12		2797,96
Total	1315,6		0		670,09		5		657		3027,36		5675,05
TOTAL	851,5		0		441,83		13		455		1729,28		3490,61
SENNE DE PLAGE													
Kayar-St. Louis	5019		0		85,88		2154		0		8440,16		16298,04
TOTAL	5018		0		85,88		2754		0		8440,16		16298,04
SENTE SENNE TOURNANTE													
Kayar-St. Louis	11531		101		167,2		1922		162,72		6190,24		20074,16
TOTAL	11531		101		167,2		1922		162,72		6190,24		20074,16
SENTE FILET DORMANT													
Kayar-St. Louis	2306,2		869		194,36		70		108,15		2673,44		6201,15
M'bour	1430		111		685,91		28		311,85		968,8		3535,56
Total	3013,4		596		204,53		83		393,75		2736,16		7026,84
TOTAL	2457		546		315,27		67		301,35		2301,6		4884,22
FILET MAILLANT ENCER- CLANT													
Total	6433,7		0		590,7		94		586		2923,2		10627,6
TOTAL	6433,7		0		590,7		94		586		2923,2		10627,6
SENTE SENNE DE PLAGE													
Total	9880		153		185,32		0		0		4123,84		14342,16
TOTAL	9880		153		185,32		0		0		4123,84		14342,16
PIROGUE V. LIGNE													
Kayar-St. Louis			753				109		68,2		2350,88		3281,08
M'bour			382				131		402,2		1867,04		2782,24
Total			573				327		83,6		1087,52		2071,12
TOTAL			612				125		195,8		2170,56		3103,36
PIROGUE GLACIERE													
M'bour	11800		800		626		493		68		6000	12250	32037
TOTAL	11800		800		626		493		68		6000	12250	32037

Source : Données obtenues par extrapolation à partir de : Weber ; résultats du suivi économique de 80 unités de pêche, CRODT, à paraître.

Tab. 8 SORTIES PAR REGION ET TYPE. D'ENGINS (EXTRAPOLEES)

Type d'engins	ST	FME	SP	PML	PG	FD	P V L
Régions							
Saint-Louis	4673		14	15434	831	14978	976
Thiès Sud :							
1er semestre	11278	8703	335	30730	2745	39079	5214
2è semestre	9901	5013	735	31203	2321	29190	3740
Thiès Nord							
1er semestre	5516		15	35210	-	4320	2040
2è semestre	485		130	22239		920	1448
Cap-Vert							
1er semestre	8019	21	1159	53913	6156	13382	7852
2è semestre	6425	6	2487	43945	3879	8270	6923
Louga			-	400	-	-	

NE : Pour la Casamance et le Sine Saloum, on n'a pas les informations concernant le nombre de sorties par type d'engin de pêche.

Tab. 9 - COEFFICIENTS D'EXTRAPOLATION 1983 1ER SEMESTRE

REGIONS	S T	F M E	S P	P M	P G	F D	P V L
FLEUVE	1.0000	1	1	1	1	1.0748	1.000
LOUGA	0.0000	0	0	0	0	0.0127	0.000
THIES NORD	1.3449	1	1	1.0904	0	16.000	1.000
CAP-VERT	1.7333	1	2.6842	1.5323	18.000	4.1639	4.7391
THIES SUD	1.0000	1	5.0000	1.1834	1.6500	1.7304	2.8571

2ème SEMESTRE

FLEUVE	1	1	1	1	1	1.7568	1
LOUGA	0	0	0	0	0	0.0811	0
THIES NORD	1.1667	1	1	1.2621	1	10.0000	1.0435
CAP-VERT	2.2273	1	2.9200	1.6517	3.0769	4.0784	3.0938
THIES SUD	1	1.0200	9.5000	1.2798	1.0000	2.0469	1.3259

NB : les coefficients d'extrapolation sont appliqués au nombre de sorties pour chacune des régions pour avoir des sorties par engins. Ce sont ces sorties qui seront appliquées aux coûts par sortie pour avoir les consommations intermédiaires des différentes régions et par type d'engins. Les régions de Casamance et Sine-Saloum, à défaut de statistiques, n'ont pas été concernées.

Tab. 10 .- VALEUR CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES SAINT-LOUIS (1983)

Type	Carburant	Appât	Moteurs	Pirogues	Engins	Nourriture	Glace	Général
Senne tournante	55911510	0	2927167	2303789	511413	35704711	-	97358590
Pirogue M.ligne	26003203	11621802	4098499		1052598	36283481	-	80741889
Senne de plage	70252	0	5187	1682303	5474	18440	-	99577
Filet Dormant	12753767	0	6617730	194714	6814990	25901156	-	52282357
Pirogue V.ligne	0	734928	0	106384	66563	2294458	-	3202333
Pirogue glacière ordinaire	9805.800	664800	520206	409683	56508	4986000	10179750	26622747
Général	30185694	10845536	10329467	49440444	110476925	102405189	10179750	260366405
								260307493

Sources : calculs effectués à partir de : Weber, Ibid, à paraître et SOCECO-PECHART, Ibid, à paraître.

Tab. 11.- VALEUR CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES THIES SUD (1983)

1er Semestre	Carburant	Appât	Moteurs	Pirogues	Engins	Nourritures	Glacé	Général
Senne tournante	223857585	84585	237450733	4460449	51822861	66182410	-	583858623
P. voile ligne	-	2489685	-	1194006	1313406	7702537	-	12699634
F. Dormant	39448296	-	20333389	410329	20477396	84888966	-	165558376
P. glacière	32391000	2196000	1718370	1353285	186660	16470000	33626250	87941565
PM ligne	89006372	14673575	5851145	3964170	7740887	45396814		166632963
Senne Plage	1681030	-	28770	922590	-	2827453	-	5459843
Encerclant	55992491	-	5140862	818082	5099958	2544070	-	69595463

2^e SEMESTRE

Senne tournante	196525444	74257	5966738	3915845	45495491	58101444		310079219
Piroguier ligne		1785850		856460	942106	5525027		9109443
F. Dormant	29465845		15187994	306495	15295560	63407685		123663579
P. glacière	27387800	1856800	1452946	1144253	157828	13926000	28432250	74357877
PM ligne	90376369	14899432	5914207	402.5187	7856915	46095567		169167677
Senne de plage	3801135	-	65054	2086155		6393421		12345765
FM Encerclant	32252138		2961179	471222	2937618	14654002		53276159
Général	822185505				-	-		1843746186

Sources : calculs effectués à partir de Weber, Ibid, à paraître et SOCECO-PECHART. Ibid, à paraître.

Tab.12.-VALEUR CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES CAP-VERT (1983)

1 ^{er} semestre	Carburant	Appât	Moteurs	Pirogues	Engins	Nourritures	Glace	Général
Senne tournante	141652427	40095	4884533	3484013	27170038	50869969		22800 1980
F. Dormant	11394773	0	5912569	173966	6088810	23141225	-	4 6 7 1 1 3 4 3
P V LIGNE	0	4805424	0	981500	1537421	17043237	-	2 4 3 6 7 5 8 2
P. glacière	72640800	4924800	3853656	3034908	418608	36936000	57411000	196801164
PM ligne plage	106882622	32994706	14099988	8799886	10556165	197021403	-	2882059527
					0			
FM Encerclant	135107	0	12404	1974	12306	61387	-	2 2 3 1 7 8

2^e SEMESTRE

Senne tournante	113495055	32125	3923596	2711350	21769956	40758144		182680226
F. Dormant	7041905	0	3653934	107510	3762850	14301145		2 8 8 6 7 3 4 4
P V ligne	0	4236876	0	869375	1355523	15026786		2 1 4 8 4 5 6 0
P. glacière	45772200	3103200	2428254	1912347	263772	23274000	47517750	12427 1523
PM ligne	87120962	26894340	11421305	5493125	8604431	95385259		2349 19422
Senne de plage	124797661	0			0			
MF Encerclant	33602	0	213583 3544	6849198 564	3516	20990677 17539	-	40533224 63765
Général								1436020695,

Sources : calculs effectués à partir des : Weber, Ibid, à paraître et SOCECO-PECHART, Ibid, à paraître

Tab.13 .- VALEUR CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES THIES NORD (1983)

1er semestre	Carburant	Appât	Moteurs	Pirogues	Engins	Nourritures	Glace	Général
Senne tournante	65997837	-	3455222	2719388	603671	42145770	-	114921888
Pirogue V. ligne	-	1536120	-	222360	139128	4795792	-	6693400
F. Dormant	3038256	-	1908706	56160	1965600	7470490	-	14439212
P. glacière	0	0	0	0	0	0	0	0
PM ligne	50321808	26513130	9350015	3237290	2401322	825774485	-	183598650
Senne plage	75270	2295	1288	41310	-	126602	-	246765
MF Encerclant	-	-	-	-	-	-	-	-

2è SEMESTRE

Senne tournante	5802928	-	303804	239105	53078	3705710	-	10104625
P.V ligne	-	1090344	-	157832	98754	3404074	-	4751004
F. Dormant	647036	-	406484	11960	418600	1590938	-	3075018
P. glacière	0	0	0	0	0	0	0	0
P. ligne	37468267	16745967	5905566	2424051	1516700	52281220	-	116341771
Senne de plage	652340	19890	11164	358020	-	109221	-	2138635
FM Encerclant	-	-	-	-	-	-	-	-
Général								456310968

Sources : calculs effectués à partir de : Weber, Ibid, à paraître et SOCECO-PECHART, Ibid, à paraître

Tab. 14 VALEUR CONSOMMATIONS-INTERMEDIAIRES LOUGA-SINE-SALOUM-CASAMANCE (1983)

	Nbre de sortie	Coût par sortie	Valeur
	400	52.31 CFA	2092400
<u>SINE-SALOUM</u>			
	CI / Qté	Qtés débarquées (kg)	Valeur
	21 F CFA	10532000	213498.000
<u>CASAMANCE</u>			
	C. Intermédiaires /	Qtés débarquées	Valeur
	21 F CFA	10643.000	223503.000

Tab. 15.- AMORTISSEMENTS DES PIROGUES ET MOTEURS

TYPE D'ENGIN	PIROGUES	MOTEURS
- Senne tournante	515 x 800.000/5 = 82400000	515 x 275.000/2 = 35406250 2 515 x 425.000/2 = 54718750 2
- Filet maillants encerclants	108 x 400.000/5 = 8640000	108 x 175.000/2 = 9450000
- Senne de plage	170 x 400.000/5 = 1360000	170 x 175.000/2 = 14875000
- Ligne filet dormant casier	3594 x 300.000/5 = 215640000	3164 x 175.000/2 = 276850000
- Ligne filet dormant casier + L. filet	4 x 800.000/5 = 640000	4 x 175.000/2 = 350000
- Ligne filet dormant casier + filet maillants encerclants	44 x 400.000/5 = 3520000	44 x 175.000/2 = 3850000
- Ligne filet dormant casier + senne de plage	10 x 400.000/5 = 800000	10 x 175.000/2 = 875000
- Autres mixtes	12 x 300.000/5 = 720000	12 x 175.000/2 = 1050000
TOTAL	325960000	397425000

Total des Amortissements des pirogues et moteurs = 723 385 000 F CFA

NB : Le calcul des amortissements s'est effectué en multipliant le nombre de pirogues ou moteurs par le prix unitaire d'une pirogue ou d'un moteur, divisé par la durée de vie de la pirogue ou du moteur.

Pour l'amortissement des moteurs, 50 % les sennes tournantes utilisent des 25 CV et 50 % des 20 cv.

Tab. 16.- SUBVENTIONS DE CARBURANT PAR REGION

Prix hors taxe = 118 F CFA le litre
 Prix à la pompe = 322 F CFA le litre
 Taux de subvention = $\frac{322 - 118}{322} = 63 \%$

REGION	Consommation Carburant	Subvention
Cap-Vert	604469981	604469981 x 63 % = 380816088
Saint-Louis	80185694	80185694 x 63 % = 5051698722
Thiès Nord	173003742	173003742 x 63 % = 1089923574
Thiès Sud	822185505	822185505 x 63 % = 5179768681
Louga	673920	673920 x 63 % = 4245696
Casamance	89401200	89401200 x 63 % = 5632256
Sine-Saloum	85399200	85399200 x 63 % = 53801496
Total Subventions =		1.168851122 F CFA

Tab. 17. -VALEUR AJOUTEE (1983)

	THIES SUD	THIES NORD	LOUGA	CASAMANCE	FLEUVE	CAP-VERT	SINE-SALOUM	TOTAL
C A	4952448900	1897853100	3361000	2119819000	932850400	3748067700	820808000	14475208100
C T	1843746186	450310968	2092400	223503000	260307493	1436020695	213408000	4435478742
V A B	3108702714	1441542132	1268600	1896316	672542907	2312047000	607310000	10039729358

V A B (SENEGAL) = 10039729358 F CFA

V A B = 10039729358

AMORTISSEMENTS = 723385000

VAN (AU COUT DES FACTEURS = 9316344358 F CFA

SUBVENTIONS = 1168851122 F CFA

VAN (AU PRIX DU MARCHE) = 8147493236 F CFA